



COMMUNE DE CHATEAU-D'ŒX

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Préavis No 19/2019

Château-d'Oex, le 15 octobre 2019
Greffe + Bourse _0134 + 9111_emo

Budget communal 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions légales en la matière, la municipalité vous soumet pour adoption, le budget communal 2020.

Vous trouverez, ci-après, les commentaires généraux annexés à ce préavis. Le détail de chaque compte apparaît dans le fascicule habituel du budget.

Le budget communal pour l'année 2020 se présente de la manière suivante :

Total des charges	CHF	24'807'936.40
Total des revenus	CHF	<u>24'829'933.10</u>
Excédent de revenus	CHF	21'996.70
		=====

La municipalité se tient à disposition pour tout renseignement utile et prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'OEX

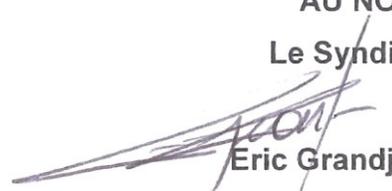
- vu le préavis municipal No 19/2019 du 15 octobre 2019 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- D'adopter le budget 2020 de la Commune de Château-d'Oex tel que présenté.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 15 octobre 2019.

Le Syndic :  Eric Grandjean

La Secrétaire :  Eliane Morier

Image of the official seal of the Municipality of Château-d'Oex, featuring a central shield with a crown, flanked by two stars, and the text 'MUNICIPALITE DE CHATEAU-D'OEX' and 'LIBERTE ET PATRIE'.

ABREVIATIONS

ACI	Administration cantonale des impôts
AC	Année courante
AF	Allocations familiales
AGILE	Adaptée, Garante, Intégrée, Légitime, Efficiente (PCi)
AFIB	Association Festival International de Ballons
AI	Assurance invalidité
AMAC	Assurance maladie et accidents
AP	Année précédente
APG	Allocation perte de gain (service militaire et protection civile)
ARASAPE	Association régionale de l'action sociale Aigle et Pays-d'Enhaut
ARPAJE	Association régionale du Pays-d'Enhaut pour l'accueil de jour des enfants
ASP	Assistant de sécurité publique
ASR	Association Sécurité Riviera
ASSCOM	Association des commerces du village
ASIPE	Association Scolaire Intercommunale du Pays-d'Enhaut
AVAG	Centre de collectage de déchets de Saanen
AVASAD	Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile
AVS	Assurance vieillesse et survivants
AVSM	Association vaudoise des secrétaires municipaux
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire
CCF	Commission consultative du feu
CCL	Centre de culture et de loisirs du Pays-d'Enhaut

CGPI	Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITAV	Communauté d'Intérêt touristique des Alpes Vaudoises
CSD	Conférence des syndics du District de La Riviera
CSR	Centre social régional
CVE	Compagnie vaudoise d'électricité Romande Energie
DAP	Détachement d'appui
DECHPE	Périmètre de Gestion des Déchets du Pays-d'Enhaut
DEV	Développement économique du canton de Vaud
DGE	Direction générale de l'environnement du canton de Vaud
DPS	Détachement premiers secours
EC	Eaux claires
EU	Eaux usées
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
FAJE	Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants du Canton de Vaud
FAO	Feuille des avis officiels
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
FER	Fonds d'économie régionale
FET-PE	Fonds d'équipement touristique du Pays-d'Enhaut
FIB	Festival International de Ballons
GED	Gestion électronique des documents
GFPE	Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut
GID	Gestion intégrée des documents
IPC	Indice des prix à la consommation
LAA	Loi sur l'assurance accident

LADE	Loi sur l'appui au développement économique	PPA	Plan partiel d'affectation
LAMV	Loi sur l'assurance maladie vaudoise	PPE	Propriété par étages
LAMaI	Loi sur l'assurance maladie	RC	Responsabilité civile
LAPHREMS	Loi sur l'aide aux personnes recourant à l'hébergement en EMS	RC	Route cantonale
LEM	Loi sur les écoles de musique	RCPEPC	Règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions
LHR	Loi sur l'Harmonisation des Registres	SAF	Service cantonal des améliorations foncières
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale	SDISPE	Service de défense incendie et de secours du Pays-d'Enhaut
MOB	Compagnie du Chemin de fer Montreux Oberland bernois SA	SDT	Service cantonal du développement territorial
OFEV	Office fédéral de l'environnement	SIT	Système d'information du territoire communal
OMSV	Organisme médico-social vaudois	SM	Service cantonal de la mobilité
ORP	Office régional de placement	SPECo	Service de la promotion économique et du Commerce
PDCn	Plan directeur cantonal	ST	Suisse Tourisme
PDCom	Plan directeur communal	STEP	Station d'épuration des eaux usées
PDDE	Plan directeur de la distribution de l'eau	SUVA	Caisse nationale en cas d'accidents
PERET	Pays-d'Enhaut Région Economie & Tourisme	TCO	Télé-Château-d'Oex SA
PGA	Plan général d'affectation	UCV	Union des communes vaudoises
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	Vd Rando	Association vaudoise du tourisme pédestre
PNR	Parc Naturel Régional Gruyère - Pays-d'Enhaut		
POCAMA	Portail cantonal des manifestations		

1. CONCEPTS DE RESULTATS – SOLDES BUDGETAIRES

Le solde de fonctionnement

Le budget 2020 présente un solde de fonctionnement (excédent de revenus) de **CHF 21'996.70**. Ce solde comprend les amortissements comptables obligatoires et supplémentaires, les mouvements sur les réserves, les imputations internes et les gains et pertes comptables. Il s'agit d'un résultat purement comptable qui ne fait pas la distinction entre les écritures avec ou sans flux financier. Bien souvent, il ne reflète pas la situation économique réelle.

Le solde de fonctionnement épuré

Le solde de fonctionnement épuré (marge nette d'autofinancement) se monte à **CHF 21'996.70**. Il s'agit d'une vision économique (ou de gestion) du résultat de la commune. Sous réserve d'une politique d'amortissements comptables appropriée, un solde de fonctionnement épuré à l'équilibre garanti une bonne situation financière à court, moyen et long termes. La commune est capable de rembourser la dette ou de reconstituer ses capitaux propres et ainsi poursuivre sa politique d'investissement. Le solde de fonctionnement épuré est le concept de résultat le plus important. Il est à la fois un objectif de gestion dans le cadre du respect de l'équilibre budgétaire au moment du budget, et un instrument de mesure de la situation économique communale lors des comptes.

La marge d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (cashflow de fonctionnement) permet d'apprécier les moyens financiers résiduels qui pourront être utilisés pour financer de nouveaux investissements, rembourser une dette ou reconstituer des capitaux propres. Elle permet de savoir quels sont les moyens financiers dégagés par l'activité de fonctionnement (exploitation), sachant que la commune a couvert son activité d'exploitation. La marge brute d'autofinancement 2020 se monte à **CHF 1'625'814.00**

Le solde financier

Le solde financier prend en considération l'investissement net de la commune, afin d'obtenir une vision financière plus large. Il répond à la question suivante : quels sont les besoins de financement liés aux activités d'exploitation (fonctionnement) et d'investissement de la commune ? Le solde financier est d'une manière générale très souvent négatif, ce qui signifie que l'activité d'exploitation ne permet pas de financer les investissements. En d'autres termes, la marge d'autofinancement est inférieure à l'investissement net. La commune de Château-d'Œx n'échappe pas à ce constat, avec un solde financier de **CHF - 3'412'100**. Un tel résultat n'est pas forcément signe de mauvaise santé financière, au contraire, cela signifie que la commune investit.

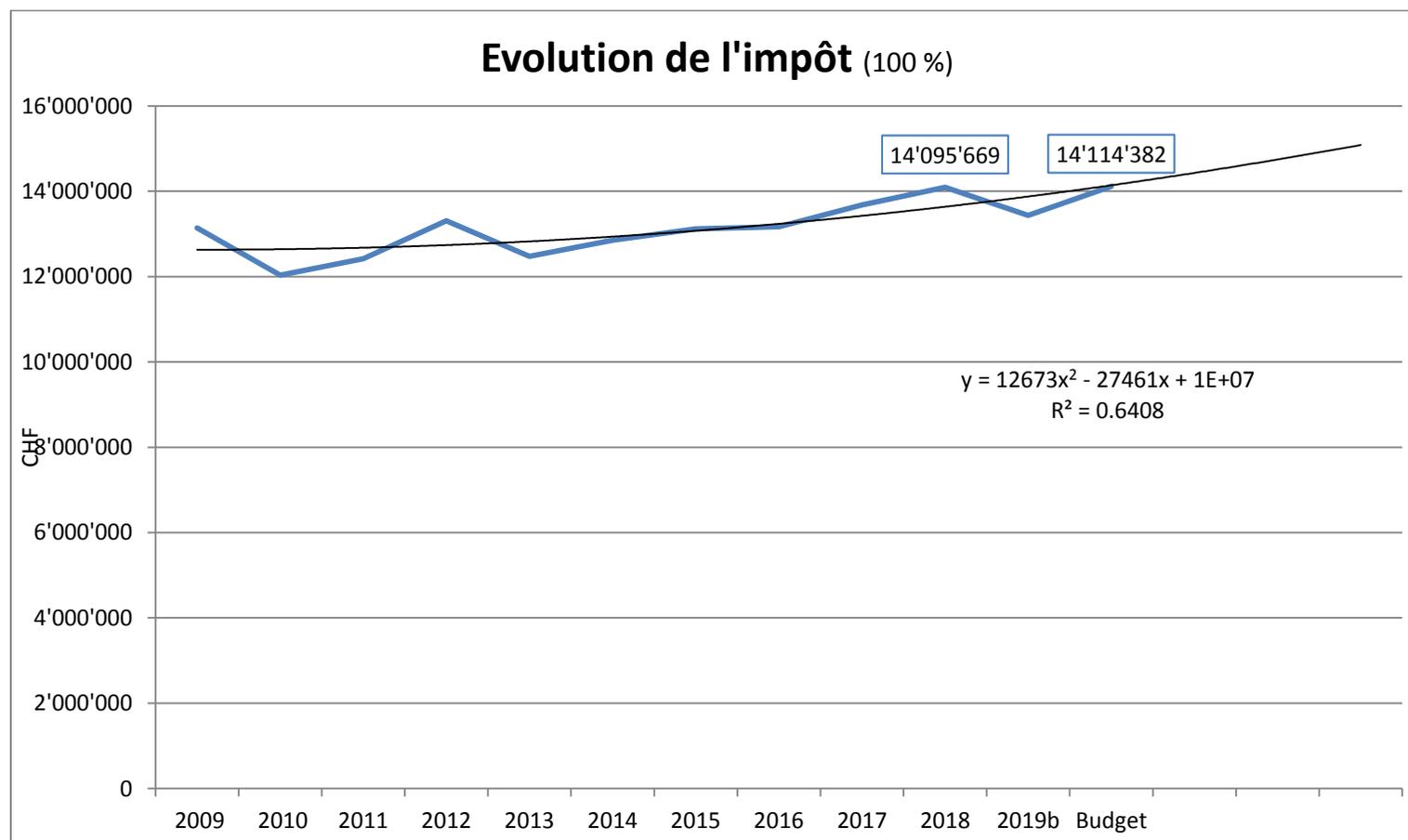
Tableau 1 : Soldes budgétaires

Opérations	Désignation	2015	2016	2017	2018	Budget 2019	Budget 2020
+	Total des produits	23'722'937	24'235'379	25'492'140	25'966'604	24'834'773	24'829'933
-	Total des charges	23'599'414	24'401'587	24'668'332	25'410'827	24'782'273	24'807'936
=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT	123'523	-166'208	823'808	555'777	52'500	21'997
-	Prélèvement sur les réserves (sans les domaines autofinancés)	0	210'992	467'864	0	15'400	0
-	Imputations internes (produits)	3'379'692	3'426'031	3'515'105	3'544'553	3'612'693	3'650'960
-	Gains comptables (+ Moins valeurs comptables)	0	396'080	721'000	44'800	0	0
+	Amortissements supplémentaires	237'175	560'992	454'137	600'111	0	0
+	Amortissements du découvert	0	0	0	0	0	0
+	Attributions aux réserves (sans les domaines autofinancés)	153'230	0	0	334'031	0	0
+	Imputations internes (charges)	3'379'692	3'426'031	3'515'105	3'544'553	3'612'693	3'650'960
=	SOLDE DE FONCTIONNEMENT EPURE (Marge nette d'auto.)	513'928	-212'288	89'081	1'445'119	37'100	21'997
+	Amortissements du patrimoine financier	0	223'051	732'813	512'384	87'165	0
+	Amortissements du patrimoine administratif	1'471'231	1'547'759	1'490'611	1'432'433	1'569'657	1'810'481
-	Prélèvement sur les réserves (domaines autofinancés)	0	439'613	0	600'111	267'881	206'664
+	Attributions aux réserves (domaines autofinancés)		213'684	86'288	160'077		0
=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT (Marge (brute) d'auto.)	1'985'159	1'332'594	2'398'792	2'949'902	1'426'041	1'625'814
+	Recettes d'investissements	2'347'484	6'304'682	1'197'557	993'754	2'102'914	3'253'985
-	Dépenses d'investissements	8'040'562	9'388'571	3'582'488	3'997'152	6'500'300	8'291'899
=	SOLDE FINANCIER	-3'707'919	-1'751'295	13'862	-53'496	-2'971'345	-3'412'100

2. EVALUATION DES RECETTES FISCALES

Les revenus d'impôts de l'année comptable 2018 s'élèvent à CHF 14'095'669.08, alors que la projection budgétée atteint CHF 14'114'382.00. Ces revenus (à 100%) se situent sur la courbe de tendance. Le montant qui figure au budget prend en compte une progression des recettes fiscales ainsi que la baisse du taux communal de 1,5 points.

Graphique 1 : Evolution de l'impôt et courbe de tendance



La prévision budgétaire des impôts est basée sur la moyenne des rendements d'impôts depuis 2016. Les impôts suivant le taux sont naturellement adaptés aux fluctuations de ce dernier. Le budget 2020 est supérieur de quelques CHF 18'713.00 par rapport aux comptes 2018. A noter la réduction de l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (RIE III) qui diminue et passe de CHF 498'000.00 à CHF 350'000.00. La compensation cantonale pour l'année 2020 est réduite CHF 53'139.00 à CHF 35'071.00.

Tableau 2 : Evolution des différentes classes d'impôts depuis 2015

Comptes de fonctionnements	2015	2016	2017	2018	2019b	Budget
Rendements d'impôts à 100%	13'118'998	13'168'187	13'678'160	14'095'669	13'434'806	14'114'382
Taux d'imposition communal	83.0	83.0	83.0	83.0	83.0	81.5
IMPOTS SUR LE REVENU	5'157'111	5'350'351	5'550'985	5'438'019	5'500'000	5'420'000
IMPOT SUR LA FORTUNE	1'585'914	1'483'151	1'738'057	1'690'630	1'700'000	1'650'000
IMPOT A LA SOURCE	396'476	394'498	341'796	288'447	360'000	350'000
IMPOT SUR LA DEPENSE (SPECIAL ETRANGERS)	402'138	448'662	527'039	877'264	510'000	650'000
IMPOT SUR LE BENEFICE NET DES SOCIETES	493'507	356'418	261'536	498'000	181'000	350'000
IMPOT SUR LE CAPITAL DES SOCIETES	36'983	53'019	74'261	56'013	37'000	60'000
IMPOT COMPL. SUR IMMEUBLES SOCIETES	21'166	32'864	29'643	7'931	26'600	25'000
IMPOT FONCIER	1'319'262	1'331'758	1'401'871	1'521'221	1'400'000	1'550'000
DROITS DE MUTATIONS	591'029	445'879	529'843	364'906	525'000	450'000
IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS & DONATIONS	245'458	316'487	389'778	399'111	270'000	370'000
IMPOT SUR LES CHIENS	22'860	22'920	24'870	19'260	24'000	22'000
TAXE SUR LES TOMBOLAS & LOTOS	630	384	570	420	400	0
TAXE SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES	1'900	550	0	800	1'000	1'000
IMPOTS RECUPERES APRES DEFALCATION	15'507	17'982	13'534	31'710	15'000	20'000
TAXE SUR LES LICENCES	17'096	35'444	31'841	33'547	24'000	33'000
REDEVANCE DU GROUPE E	155'083	158'665	155'662	156'546	160'150	160'150
INTERETS MORATOIRES	60'534	64'709	53'682	66'692	57'000	60'000
FRAIS DE POURSUITE	8'989	10'408	9'509	9'373	9'600	10'000
AMENDES	0	0	0	0	1'000	1'000
IMPÔT SUR LES FRONTALIERS	6'542	0	6'087	5'397	6'000	6'000
PART A L'IMPOT SUR GAINS IMMOBILIERS	350'583	405'446	212'308	234'119	290'000	280'000
COMPENSATION CANTONALE RIE III VD 2019					53'139	35'071

3. PEREQUATIONS INTERCOMMUNALES

Les montants portés au budget 2020 au titre des péréquations intercommunales sont basés sur les acomptes calculés par le canton. Aux comptes ils varient d'une part en fonction des rentrées d'impôts conjoncturels effectives et d'autre part en fonction des dépenses thématiques réalisées. A noter que les péréquations prennent en compte les pertes fiscales liées à la RIE III vaudoise, la compensation de l'Etat de CHF 35 millions, ainsi que l'augmentation des mesures sociales.

Tableau 3 : Résumé des péréquations intercommunales et de la facture sociale

Comptes	Désignation	Acompte n et décompte n-1						
		2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
7200 351 500	Facture sociale AC	2'292'125	2'341'663	2'193'257	2'264'777	2'069'176	1'978'147	2'318'034
7200 351 510	Facture sociale AP		36'780		75'869	162'513		
7200 451 500	Facture sociale AP			-5'982			-382'084	-435'108
	Total facture sociale	2'292'125	2'378'443	2'187'275	2'340'646	2'231'689	1'596'063	1'882'926
2200 352 900	Alimentation du fonds	2'358'855	2'250'178	2'002'105	1'998'679	1'992'943	1'877'430	1'872'485
2200 352 910	Péréquation nette solde AP		608'099	118'226		128'295		86'966
	Alimentation du fonds	2'358'855	2'858'277	2'120'331	1'998'679	2'121'238	1'877'430	1'959'451
2200 452 900	Retour du fonds	-2'116'693	-2'202'638	-2'427'339	-2'164'712	-2'210'887	-2'141'162	-1'935'769
2200 452 910	Péréquation nette solde AP				-120'354		-178'958	
	Retour du fonds	-2'116'693	-2'202'638	-2'427'339	-2'285'066	-2'210'887	-2'320'120	-1'935'769
	Total péréquation nette	242'162	655'639	-307'008	-286'387	-89'649	-442'690	23'682
4300 452 900	Dépenses thématiques AC	-1'966'469	-2'257'979	-1'943'827	-1'765'400	-1'520'448	-1'942'836	-1'680'004
4300 452 910	Dépenses thématiques AP			-391'683	-355'747		-2'309	-152'712
4300 352 910	Dépenses thématiques AP		149'363			203'849	151'747	
	Total dépenses thématiques	-1'966'469	-2'108'616	-2'335'510	-2'121'147	-1'316'599	-1'793'398	-1'832'716
6000 352 900	Réforme policière	362'113	347'557	329'329	337'698	338'394	319'978	323'078
6000 452 910	Réforme policière AP				-11'360			
6000 352 910	Réforme policière AP		29'410	4'131		12'742	8'021	27'972
	Total réforme policière	362'113	376'967	333'460	326'338	351'136	327'999	351'050
	TOTAL DES PEREQUATIONS	929'931	1'302'433	-121'783	259'450	1'176'577	-312'026	424'942

Remarques: Les corrections des acomptes issus des décomptes définitifs de la péréquation sont comptabilisés l'année suivante.

4. CAPACITE ECONOMIQUE D'ENDETTEMENT MAXIMUM

Partant du solde primaire prévisionnel, il est possible de calculer chaque année la capacité économique d'endettement maximum de la commune. Le calcul tient compte de la durée d'effacement de la dette (au max. 30 ans), d'un taux d'intérêt prévisionnel (taux moyen actuel + marge de risque) et d'un éventuel taux d'inflation.

La capacité économique d'endettement de la commune est son niveau maximum d'endettement soutenable financièrement sur le long terme. C'est la relation entre la dette maximum hypothétique et la situation financière réelle (et son évolution). Dès lors, la gestion de la dette consiste à analyser régulièrement cette relation afin de prendre les mesures adéquates au niveau de l'endettement et/ou de la situation financière. Pour l'année 2020, la capacité économique d'endettement s'élève à CHF 54,7 millions. Elle est donc supérieure au plafond d'endettement de CHF 50,0 millions voté en début de législature et qui reste de facto la limite supérieur à ne pas dépasser.

Tableau 4 : Calcul du solde primaire prévisionnel

=	CASH FLOW DE FONCTIONNEMENT	1'985'159	1'332'594	2'398'792	2'949'902	1'426'041	1'625'814
+	Intérêts passifs	692'422	770'000	478'165	423'389	630'600	458'005
=	SOLDE PRIMAIRE	2'677'581	2'102'594	2'876'958	3'373'291	2'056'641	2'083'819
	Pondération retenue		15%	20%	25%	20%	15%
=	SOLDE PRIMAIRE PONDERE ARRONDI = capitaux disponibles pour emprunter						2'458'000

Données de base :

Durée d'effacement de la dette : 25 ans
Solde primaire prévisionnel : CHF 2'458'000
Taux d'intérêt prévisionnel : 1,5%
Taux d'inflation prévisionnel : 0,5%

Tableau 5 : Capacité économique d'endettement maximum

	Années	2044	2049
	<i>Nombre d'années considérées</i>	25	30
Solde primaire = Capitaux disponibles pour emprunter		2'770'559	2'840'519
Intérêts passifs		832'431	996'003
Taux d'actualisation du solde financier		0.70	0.65
Cash flow		1'938'128	1'844'516
Capacité d'endettement (y.c. capitaux)		54'705'185	64'113'135

5. CONCLUSIONS

Budget 2020 : Un budget équilibré

Le projet de budget présenté par la Municipalité de Château-d'Oex pour 2020 dégage un léger excédent de revenus. La marge d'autofinancement, pour soutenir nos futurs investissements, est un peu en retrait par rapport aux années précédentes mais reste positive et intéressante. Une gestion maîtrisée des charges d'exploitation et le maintien attendu des recettes fiscales, hors personnes morales (entreprises), devraient permettre l'équilibre budgétaire et ainsi la poursuite d'une politique des investissements mesurée.

Pour en arriver là votre Municipalité a dû procéder à des coupes sévères et faire des choix douloureux dus au renoncement d'entretiens pourtant nécessaires et importants. De plus la chasse aux arrondis et aux réserves de toute nature nous font dire que ce budget est le strict nécessaire, sans « ceinture et bretelles »

Sur une enveloppe globale de près de CHF 25 millions, le budget 2020 de la Commune présente un excédent de revenus de CHF 21'996.70 avec une marge d'autofinancement positive de CHF 1.6 millions, ce qui permet de qualifier le budget de sain et équilibré.

Il est prévu des charges d'un montant de CHF 24,81 millions (-2,4 % par rapport aux comptes 2018). Cette diminution de plus de CHF 600'000, est imputable aux amortissements du patrimoine financier et aux amortissements non planifiés du patrimoine administratif. Conformément à l'accord Etat - communes, les charges de l'AVASAD sont reprises par le canton pour un montant de CHF 326'135.00.

Les dépenses courantes augmentent de 2,8%, en raison de la participation de la Commune à des charges liées à d'autres collectivités publiques ou péréquations intercommunales: police, transports, prévoyance sociale, santé publique, accueil de jour des enfants entre autres dont on ne peut influencer les effets, ainsi qu'à l'augmentation de la masse salariale globale de 0,6 ETP.

Au niveau des recettes, la Commune s'attend à percevoir CHF 24.83 millions, en diminution de 4,4% par rapport à 2018. Cette différence provient essentiellement des prélèvements sur les fonds de réserve. Les recettes des personnes physiques continuent leur progression pour l'impôt sur le revenu et la fortune et compensent la diminution du taux d'imposition qui passe de 83.0 points à 81,5 points d'impôts (y.c. les 2 points affectés au financement du collège Henchoz). Les impôts sur les personnes morales sont touchés par l'entrée en vigueur de la RIE III vaudoise mais avec un impact moindre qu'escompté initialement grâce à l'appui des CHF 35 millions de compensation.

Le programme des dépenses d'investissement 2020 est trop conséquent avec plus de CHF 5,0 millions de francs de dépenses d'investissements prévues. Ces projets déjà votés ou à venir concernent l'épuration des eaux pour CHF 1,87 millions, les bâtiments pour CHF 1,08 millions, les passages à niveau MOB pour CHF 930'000.00, les routes pour CHF 580'000.00 ainsi que les participations financières et études pour CHF 574'000.00.

A noter que des négociations sont en cours concernant la participation communale aux passages à niveau du MOB pour CHF 930'000.00 qui pour l'heure restent inscrits dans le plan des investissements 2020 mais devraient pouvoir être financés sur plusieurs années.

La Municipalité poursuit ainsi sa volonté d'équilibrer durablement ses exercices budgétaires et confirme sa volonté de retirer du budget toutes les dépenses reconnues d'investissement pour les passer par voie de préavis. Cela nous permet de mieux équilibrer nos exercices, de dégager une marge d'autofinancement (MA) intéressante et ainsi de pouvoir financer nos projets prioritaires. Cela permet aussi au Conseil communal de se prononcer sur ces projets d'investissement et d'en débattre ouvertement sans qu'ils passent inaperçus dans les nombreuses lignes budgétaires.

Sur le plan de l'endettement, la municipalité confirme son objectif de maintenir la dette à un niveau permettant le remboursement complet sur une période de 25 ans. Il s'agit de maintenir une équité intergénérationnelle et de ne pas faire supporter le poids de la dette aux générations futures en respectant la capacité économique d'endettement (CHF 54,7 millions, plafond CHF 50.0 millions). Pour l'année 2020, l'augmentation des emprunts se monterait à CHF 3'412'186.00, ce qui porte la dette à environ CHF 42,6 millions. La Municipalité est sensible à cette question et mettra tout en œuvre en 2020 pour saisir toute occasion d'encore mieux répartir dans le temps ces investissements annoncés.

Nos remerciements vont à tout le personnel communal qui a œuvré et contribué pour l'établissement de ce budget et qui, comme nous, a dû accepter certaines coupes sur des dépenses pourtant pertinentes. Merci aussi à la Commission de Gestion-Finance et au Conseil Communal pour leur bonne collaboration et leur engagement tout au long de l'année au profit de la collectivité publique.

La Municipalité